MISE EN OEUVRE
DE LA NOUVELLE CLASSIFICATION

Renault Group ElectriCity

MAUBEUGE

12/10/2023

LA CFDT VOUS EN EXPLIQUE LES PRINCIPES

Le système de classification actuelle apparaissait de plus en plus en décalage avec la réalité du terrain et la diversité des emplois d'aujourd'hui et de demain, il convenait de le refonder pour valoriser plus équitablement tous les emploi.

Pour plus :

- **de transparence,**
- **de pertinence,**
- **de cohérence,**
- **d'équitabilité**

La nouvelle classification doit aider à mieux bâtir les parcours professionnels.

Quels sont les principes de cette nouvelle classification ?

La classification ordonne les emplois suivant une méthode commune à toutes les entreprises de la métallurgie. Elle hiérarchise tous les emplois et non les individus.

Chaque emploi sera décrit par une FDE (fiche descriptive d'emploi) rédigée en français listant les activités réellement exercées.

Cette fiche servira à l'évaluation de l'emploi sur la base d'une grille d'analyse de 6 critères classants, gradués **sur 10 degrés** (voir tract précédent).
Chaque critère est indépendant et a le même poids.

Pour chacun des degrés retenus (colonne de gauche dans le tableau) c'est celui dont la définition du critère complexité de l'activité, connaissances, autonomie, contribution, encadrement coopération, communication qui correspond le mieux à ta fiche descriptive d'emploi.

Exemple : S'il s'agit du degré 4, la cotation du critère est de 4 points. La cotation finale résulte de l'addition des cotations de chacun des 6 critères.

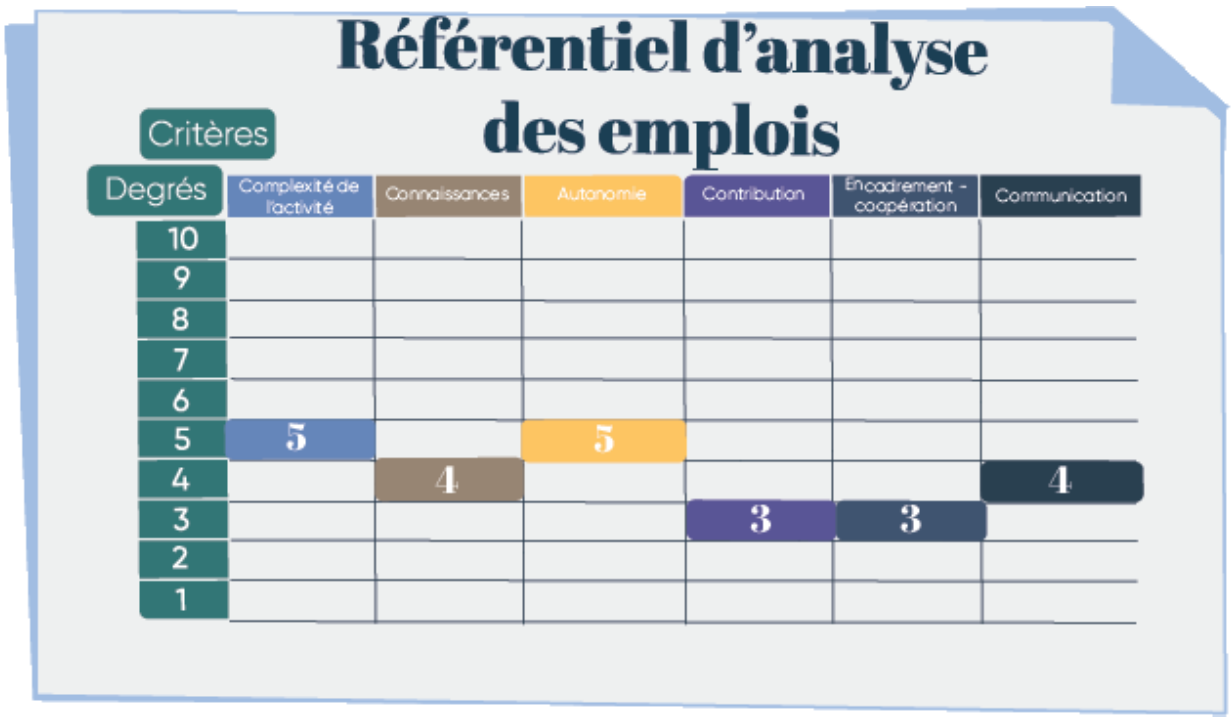

5+4+5+3+3+4 = total 24 points

Ce qui correspond a une codification composée d'une classe et le groupe d'emploi dans le tableau ci dessous, un emploi évalué à 24 points comme ci dessus sera donc classé C6

Cotations	Classes d'emplois	Groupes d'emplois	
58 à 60	18	I	CADRES
55 à 57	17		
52 à 54	16	H	
49 à 51	15		
46 à 48	14	G	
43 à 45	13		
40 à 42	12	F	
37 à 39	11		
34 à 36	10	E	NON CADRES
31 à 33	9		
28 à 30	8	D	
25 à 27	7		
22 à 24	6	C	
19 à 21	5		
16 à 18	4	B	
13 à 15	3		
10 à 12	2	A	
6 à 9	1		

COMMENT ALLEZ-VOUS ETRE INFORME ?

La direction vous communiquera votre FDE (fiche descriptive d'emploi) normalement fin octobre. Attention, le salarié n'a pas à signer sa Fiche Descriptive d'Emploi pour la valider !

Dès réception de ta FDE, tu as un délai de 1 mois pour contester ta fiche descriptive d'emploi en adressant un courrier à la direction (service RH) pour qu'elle t'explique dans un premier temps, comment elle a coté ton emploi au travers des 6 critères et 10 degrés sur le classement de ton emploi.

S'il y a toujours contestation, tu auras également le droit de demander un entretien professionnel pour réexaminer ta FDE. Nous reviendrons la semaine prochaine lors de notre prochain tract sur les démarches à suivre. La direction se doit de te répondre et de te détailler critère par critère la cotation de ton emploi (également dans un délai d'un mois).

Cette nouvelle grille de classification sera applicable au 1er janvier 2024. Nous serons impactés directement et il est important de s'y préparer.
Attention, il n'y aura pas de correspondance directe entre les anciens coefficients et la nouvelle classification, surtout ne pas faire de comparaison.

cfdt.mca@gmail.com
0176895641

Cfdt: métallurgie

Fiche d'emploi et cotation

CCN

Prendre en compte le Travail réel

Définir les activités significatives

Obtenir le détail de la cotation

Une description précise c'est une cotation réussie

www.cfdt-fgmm.fr

FGMM-CFDT 49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris - 01 56 41 50 70 - mines-metallurgie@fgmm.cfdt.fr

Crédit photos : AdobeStock